Broyage des végétaux à domicile

Ca du Grand Angoulême

Auteur :

25, Boulevard Besson Bey
Bp 357
16000 Angoulême
Voir le site internet
Fabien Catalot
f.catalot@grandangouleme.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Territoire majoritairement urbain et semi urbain, GrandAngoulême dispose d'équipements permettant de collecter les déchets des ménages non pris en charge par les collectes en porte à porte. Ainsi 4 déchèteries et un box de dépôt des déchets verts permettent aux quelques 106 000 habitants de se défaire de leurs résidus de jardinage.

Néanmoins, dans un esprit de réduction des déchets, et en ayant la volonté d'apporter des solutions aux habitants pour les aider à réduire leur production de déchets, GrandAngoulême a souhaité proposer un dispositif ad hoc.

Deux éléments sont également à prendre en compte : d'une part le déploiement depuis de nombreuses années sur le territoire communautaire d'un dispositif d'aide au compostage individuel et, d'autre part, l'existence sur l'ensemble du reste du département d'un dispositif donnant accès aux charentais à une solution de broyage des déchets végétaux à domicile en vue de la production de BRF.

GrandAngoulême a donc déployé à son tour un partenariat avec l'association des Jardiniers Charentais (antenne locale des jardiniers de France jusqu'en 2013).

Ce partenariat repose sur la mise à disposition de l'association de moyens matériels et financiers par la collectivité d'une part et l'action de sensibilisation et de broyage auprès des particuliers par l'association d'autre part.

Cette action se situe à la confluence de plusieurs thématiques visées par le PLP :

- La réduction des déchets des ménages
- La sensibilisation à la limitation de l'usage de produit dangereux
- Le compostage individuel et collectif

NB : Afin de pouvoir disposer du broyeur des Jardiniers Charentais, il faut être membre de l'association et donc s'être acquitté de la cotisation annuelle (environ 20€). L'utilisation du broyeur par les particuliers ne peut se faire qu'après une phase de formation par un représentant identifié de l'association. Les frais de carburant sont à la

charge de l'utilisateur.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Favoriser la gestion autonome des résidus de jardinage
- Développer une pratique plus responsable du jardinage (jardinage naturel, utilisation du BRF...)
- Compléter l'offre de solutions de compostage pour des résidus complexes à composter sans broyage préalable

Résultats quantitatifs

Les résultats obtenus dès la première année de mise en oeuvre sont très encourageants et ont insrcit cette action comme incontournable à présent sur le territoire :

- 17 Actions de broyage sur le territoire communautaire (certaines regroupant plusieurs particuliers).
- 19% des interventions de ce type sur le département réalisées sur le GrandAngoulême.
- 83 tonnes de déchets verts broyés et laissés sur place soit 415 m3.
- 14 rotations de bennes DV de déchèterie évitées.

Résultats qualitatifs

- Le scellement d'un partenrait fort avec un acteur du territoire
- Une vitrine pour les actions de prévention des déchets de GrandAngoulême
- Un service très demandé par les habitants alors rendu
- Une vitrine pour une association locale reconnue d'intérêt public
- Du lien entre les membres de l'association

MISE EN OEUVRE

Planning

- juin 2012 : prise de contact avec l'association et début du travail préparatoire au montage du partenariat
- décembre 2012 : signature d'une convention de partenariat Jardiniers Charentais / GrandAngoulême
- janvier 2013 : lancement opérationnel de l'action

- printemps 2013 : premières démonstrations de broyage et animations en déchèteries

Moyens humains

- Le responsable du service prévention des déchets pour le montage du partenariat et la rédaction des pièces réglementaires (convention, rapport pour délibération, délibération, convention de prêt de matériel...).

- 1 animatrice pour le montage et la réalisation avec l'association des démonstrations de broyage en déchèterie.
- environ 160 heures des bénévoles de l'association.

Moyens financiers

- Subvention de focntionnement d'un montant de 3000 €/an
- Mise à disposition d'un stand pliable : valeur 2 400 €
- Mise à disposition d'une table et 2 chaises : valeur 200 €

Moyens techniques

- Un stand GrandAngoulême
- 1 table et 2 chaises

Partenaires mobilisés

Association des Jardiniers Charentais

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La reproductibilité de cette action est discutable. En effet, dans le contexte Charentais, particulier du fait du nombre réduit de porteurs de PLP (2 acteurs), de la couverture de l'ensemble du département par un PLP et de la présence d'une association capable de suivre ce partenariat, alors l'action est possible, et efficace. Il est très important de tenir compte du long temps de préparation du partenariat.

En effet, il est important de disposer, de part et d'autre de la convention, de partenaires assez solides pour inscrire ce travail dans le temps. Sur notre territoire c'était le cas.

Au delà de ces éléments, cette opération peut parfaitement être reproduite sur d'autres territoires.

Difficultés rencontrées

La cohérence des actions développées par les deux porteurs de PLP du département, offrant ainsi à chaque charentais une même solution pour la gestion locale (à la parcelle) de ses résidus d'élagage.

Une communication réalisée principalement par des ateliers de démonstration.

Recommandations éventuelles

Bien définir et tenir compte des objectifs du partenaire associatif afin de permettre au partenariat de s'inscrire dans la durée.

Mots clés

BROYEUR | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine